



**OBJET TRAVAUX DU SYANE SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION
PUBLIQUE D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE RESEAUX I
TELECOMMUNICATIONS.**

**DECOMPTE DEFINITIF SUR ANNUITES - PROGRAMME 2011
OPERATION : SECTEUR MONTHOUX**

Réf. 2013-35 - feuillet 1/3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1ER JUILLET 2013

A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LABAZ Eric :

Présents : Milène BOURNAY, Bénédicte VIVIAN, Eric LABAZ, Jean-François BOCQUET, Olivier VORMS, Luc ROSSET, Christophe GUITTON, François FOSSOUX

Absente excusée : Ginette VIVIAN (pouvoir à J.F. BOCQUET)

Secrétaire de séance : François FOSSOUX

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 9

Monsieur le Maire expose que par délibération n° 2011-33 en date du 25 juillet 2011, le Conseil Municipal a approuvé le projet et voté le financement prévisionnel de l'opération appelée au décompte en annexe sous forme d'annuités.

Compte tenu de ces décisions, le Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie a mis en œuvre les travaux dans le cadre de son programme 2011.

Les travaux étant terminés, la dépense totale et l'ensemble des opérations y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et frais généraux du SYANE s'élève à la somme de **150 471,39 euros** et le financement définitif est arrêté comme suit :

- Participation du SYANE	28 747,67 euros
- TVA récupérable ou non par le SYANE	21 698,33 euros
- Quote-part communale	96 292,92 euros
Y compris différentiel de TVA	
- Frais Généraux	3 732,47 euros

Le SYANE a assuré le financement des travaux restant à la charge de la commune par un emprunt au taux d'intérêt de **4,77%** et un **amortissement constant**.

Ces caractéristiques d'amortissement résultent des conditions des emprunts dont a bénéficié le SYANE pour assurer le financement de l'ensemble des travaux du programme d'électricité de l'année.

Compte tenu de la participation accordée pour l'ensemble des opérations, la commune doit rembourser au SYANE la somme de **100 025,39 euros**, dont **96 292,92 euros** remboursable sur annuités et **3 732,47 euros** correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.

Compte tenu des acomptes versés au titre des frais généraux, soit la somme de **3 565,00 euros** Il reste dû la somme de **96 292,92 euros** au titre des travaux et de **167,47 euros** au titre des frais généraux.



**OBJET TRAVAUX DU SYANE SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION
PUBLIQUE D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE RESEAUX I
TELECOMMUNICATIONS.**

DECOMPTE DEFINITIF SUR ANNUITES - PROGRAMME 2011

OPERATION : SECTEUR MONTHOUX

Réf. 2013-35 - feuillet 2/3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 1ER JUILLET 2013
A 20H00**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **Prend acte et approuve** le décompte définitif de travaux du programme précité, réalisés pour le compte de la commune, dont la dépense totale est arrêtée :
à la somme de **96 460.39 euros** dont **96 292,92 euros** remboursable sur annuités et **167,47 euros** correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.
- **Approuve et confirme** son engagement de rembourser la quote-part s'élevant à **96 460.39 euros** dont **96 292,92 euros** sous forme de 15 annuités, conformément au tableau ci-annexé et **167,47 euros** correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.
- **Autorise Monsieur le Maire** à signer toutes pièces nécessaires au financement définitif des travaux précités et de procéder au remboursement des sommes dues au Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote la délibération à l'unanimité des présents



OBJET OBJET TRAVAUX DU SYANE SUR RESEAUX DE
DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC E
DE RESEAUX DE TELCOMMUNICATIONS.
DECOMPTE DEFINITIF SUR ANNUITES - PROGRAMME 2011
OPERATION : SECTEUR MONTHOUX

Réf.2013-35 -feuille 3/3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2013
A 20H00

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
VIVIANT Ginette		Bf
BOURNAY Milène		
VIVIANT Bénédicte		
LABAZ Eric		
BOCQUET Jean-François		
VORMS Olivier		
ROSSET Luc		
GUITTON Christophe		
FOSSOUX François		

Date de convocation : 24 juin 2013

Fait et délibéré les jours, mois
Et an que dessus,
Pour extrait conforme
A Nonglard, le 1^{er} juillet 2013

Le Maire,
LABAZ Eric



Acte certifié exécutoire
Acte télétransmis en Préfecture le : 2 juillet 2013
Publié le 3 juillet 2013